

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents : Jean-Philippe ROQUES, Nelly BOYER, Jacqueline COURNEDE, Marie Hélène FRANCOIS, Carine GAUDIN, André GELIS, Nathalie LACASSAGNE, Jean MAURIES, Jean Philippe MIALHE, Nicolas PALAFFRE, Christophe PETIT, Laure TACCARD.

Excusés: Claude BORIES-HALLER, Philippe NADJAR, Christophe LECOURT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe MIALHE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le jeudi 29 septembre 2011 sous la présidence de Jean-Philippe ROQUES, Maire. Il soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2011. Celui-ci appelle deux observations : 1. dans le point 7 subventions exceptionnelles la subvention versée à *l'Amicale Terssacoise est une subvention exceptionnelle et non de fonctionnement.*

2. Point sur le conseil d'école : *les élèves sont 15 en grande section et non 29.*

Ces points modifiés, le compte-rendu est adopté.

1. Présentation du projet d'esquisse de la ZAC DE LARROQUE

Messieurs VERDIER (CET INFRA) et GRIGGO (SEM 81) sont présents afin d'expliquer au Conseil Municipal la nouvelle esquisse suite aux demandes formulées et notamment :

1. La prise en compte d'une nouvelle requête de la Police de l'Eau concernant la gestion des eaux pluviales (interdiction des puits d'infiltration individuels et non obligation de l'étanchéité des bassins de rétention et de la mise en place de séparateurs hydrocarbures)
2. La prise en compte des requêtes précisées lors de la concertation du public
3. Plus de parcelles mais des macros lots afin d'adapter la taille des parcelles à la demande à l'instant de la mise à la vente.
4. L'intégration d'une superficie maximale dédiée aux futurs équipements publics.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de l'esquisse. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'esquisse présentée.

Durée foncière (acquisition des terrains) : Mme AVEROUS chargée de rencontrer tous les propriétaires terriens concernés par la ZAC va rendre son rapport. La commune va saisir France Domaine pour demander l'évaluation de certaines parcelles afin d'engager les premières acquisitions amiables.

2. Décision sur le projet de construction d'un gymnase

Suite aux différentes réflexions et pistes menées autour de ce sujet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur le projet de construction d'un gymnase, dans le prolongement de la salle polyvalente. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la construction de ce gymnase, et autorise Monsieur le Maire à arrêter et déposer le dossier auprès des différents services de l'Etat pour l'attribution de subventions éventuelles.

3. CCAS : Remplacement d'un membre titulaire

Suite au décès de Mme CAMBON, membre du CCAS, Monsieur le maire propose de nommer Mme Solange RAYNAL, qu'il a rencontré (Nouvelle Présidente des Aînés Ruraux) pour lui succéder. Le Conseil Municipal décide donc de nommer Mme RAYNAL en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS

4. Subventions aux associations et diverses

Jean-Philippe MIALHE, rapporteur :

. Versement d'une subvention de 150 euros à l'Association de Gym Volontaire pour leur participation à la fête.

. L'Amicale Terssacoise est venue présenter le bilan financier de la fête qui fait apparaître un déficit de 129 euros. Monsieur le Maire s'étant engagé à soutenir l'association afin que son bilan soit équilibré, il propose donc de verser une subvention exceptionnelle correspondant à ce déficit soit 129 euros. Il précise que cette aide a été exceptionnelle cette année afin de redonner un élan à la fête et inciter davantage de Terssacois à y participer.

. Les Aînés Ruraux souhaitent organiser, dans le cadre du téléthon 2011, un concours de belote en remplacement de la confection des oreillettes. Ils interrogent les élus sur la possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle équivalente à l'achat antérieur des denrées pour la confection des oreillettes. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

. Suite à la demande qui lui a été faite, Mr ZAVATTERO a produit des justificatifs des frais qu'il a engagés pour sa participation au championnat de monde d'athlétisme vétérans. Renseignements pris auprès du comptable du Trésor, il n'est pas possible (sauf convention passée antérieurement) de verser une subvention à un tiers à titre individuel.

. Pétanque : A la demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de trophées, il est répondu que dorénavant c'est la commune qui offrira des coupes aux associations qui en feront la demande.

5. Planning des activités des associations 2011-2012

Voir tableau en annexe.

6. Décision modificative

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le prélèvement de 11 000 euros sur l'opération d'investissement n°123 « Aménagement terrain de foot » pour alimenter l'opération n°130 « Equipement Socio Culturel » de 11 000 euros pour effectuer le règlement d'une facture fournisseur.

7. Demandes de remises gracieuses de pénalités sur taxes d'urbanisme

La Direction Générale des Finances Publiques demande à la commune de se prononcer sur deux demandes de remises gracieuses de pénalités pour défaut de paiement à la date d'exigibilité concernant des Taxes d'Urbanisme. Renseignements pris auprès de la Trésorerie Générale, ces taxes sont en fait des taxes départementales, la commune n'a donc pas à se prononcer sur ces demandes.

8. C2A : Rapports annuels 2010 du service public d'élimination des déchets et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ces documents sont disponibles au secrétariat.

9. C2A : Décision fiscale : 2^{ème} base CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

La cotisation Foncière des Entreprises remplace la taxe professionnelle. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros la base minimale est portée à 6000 euros. Cette décision fiscale votée par la C2A n'est pas soumise à délibération des communes membres.

10. Questions et informations diverses

- . Organisation de la cérémonie du 11 novembre à 11 h 30 avec possibilité de remise de la Marianne commandée à Casimir FERRER
- . Vœux de la municipalité : le vendredi 6 janvier au Préau
- . Rencontre avec Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie pour signature d'une convention « voisins surveillants » qui sera passée avec les habitants du Ranch pour sensibiliser les personnes à dénoncer les choses suspectes et essayer ainsi d'endiguer les cambriolages.
- . Lotissement du Bouis (LOTIR PLUS) : Le permis de construire précédemment déposé a été refusé. Un autre vient d'être redéposé.
- . ADMR : Assemblée Générale le 1^{er} octobre à Saint Sulpice Loto le 22 octobre à Marsac.
- . Le lotissement « La Garance » : Dans le cadre des marchés de travaux voirie, la C2A vient de remettre un estimatif des travaux.
- . Effondrement des berges : La Préfecture a accusé réception du dossier de demande subvention de l'Etat au titre des Fonds Barnier

La séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe MIALHE

